



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

Monsieur le Sénateur CHARASSE
Casier de la poste
15 rue Vaugirard
75291 PARIS Cedex 6

Lyon le 27 mars 2006

Monsieur le Sénateur,

Votre proposition relative à l'accès au métier de garde champêtre a retenu toute notre attention, principalement l'amendement numéro 228 sur le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale, lors de la séance du 16 mars 2006 au sénat.

Nous n'allons pas transcrire cet amendement car vous le connaissez parfaitement, néanmoins il nous plairait d'en connaître l'origine, car il ne nous semble pas que cette idée vienne de la base des très respectueux gardes champêtres au vu des vives réactions de ces derniers.

Vos convictions politiques et vos engagements dans un gouvernement socialiste ont fait de vous un homme très populaire et nous nous étonnons que vous puissiez offrir un accès direct de ce métier à des retraités de la gendarmerie et police nationale, sans le passage d'un concours.

Comme vous pouvez le constater, actuellement la jeunesse est dans la rue par peur de l'avenir professionnel. Il ne nous semble pas opportun d'envisager de mettre en œuvre une telle mesure, qui serait néfaste à l'ensemble des jeunes désirant faire une carrière dans la police municipale sous le statut de garde champêtre. Aussi, Monsieur le Sénateur, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette proposition et aller vers une évolution professionnelle méritée au travers une parité entre tous les agents de la police municipale (gardes champêtres et les policiers municipaux).

Nous connaissons nos Sénateurs sous l'appellation de « sages », aussi nous souhaitons vivement que vous fassiez preuve de sagesse envers nos collègues.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de toute notre considération.

Marcel BIANCHI,
Conseiller technique, gardes champêtres et police rurale